



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Le lundi 10 mars 2025 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 05/03/2025

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Sonia CHOVIN - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusés : Stéphane PHILIBERT-Laurent IMBERT-Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Pierrick CLARET

Pouvoir : Stéphane PHILIBERT pouvoir à Pedro SANCHEZ - Laurent IMBERT pouvoir à Bruno SERVIAN

Secrétaire de séance : Madame Martine CARAYON

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine CARAYON est désignée secrétaire de séance

L'ordre du jour est modifié avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal afin de rajouter une délibération pour la demande de subvention DETR pour la DECI.

Décision du Maire

Les décisions du Maire sont des actes administratifs, des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux Conseils municipaux), dans le cadre des délégations du Conseil municipal. Le Maire doit rendre compte de toutes décisions à chacune des séances obligatoires du Conseil municipal, qui peut toujours y mettre fin.

Les décisions sont autorisées et prises en vertu de [l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales](#).

Monsieur le maire informe le conseil de la décision DEC_001_2025 portant sur le retrait anticipé de fonds sur compte à terme au 01/02/2025 (au lieu du 30/04/2025).

En effet, faute de crédits suffisants et dans l'attente de la validation du budget de l'État par le gouvernement, l'État n'a pas été en mesure de verser les **193 580 €** demandé en novembre dernier concernant la subvention DETR pour la construction de restaurant scolaire de Montvendre.

Faute de trésorerie suffisante, Monsieur le maire a fait le choix de demander le retrait anticipé des fonds placés au trésor afin de pouvoir payer les entreprises pour les travaux effectués ainsi que les factures courantes et les rémunérations du personnel.

Pour information, l'État a versé le 27 février dernier la subvention attendue.

1- Demande de subvention au SDED pour bloc LEDS en mairie et salle communale

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibérations DE_009_2022 et DE_054_2023, la commune de Montvendre adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Montvendre projette des travaux sur le bâtiment de la mairie consistant notamment à :

Mairie = Remplacement des luminaires existants par des blocs Leds = 7 186.38 € HT

Salle communale = Remplacement des luminaires existants par des blocs Leds = 3 962.17 € HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 11 148.93 E HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de mise en place de Blocs Leds
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

2-Demande de subvention Climatisation Ecole maternelle Rdc et Garderie

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_070_2024 prise pour le remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle qui était tombée en panne et n'était plus réparable (âgée de+ 40 ans). Pour l'instant le chauffage est assuré par des radiateurs électriques.

Il avait alors été évoqué la mise en place de la climatisation dans la classe et la garderie dépourvu de système réversible.

Les devis concernant la climatisation n'avaient pas été transmis par les entreprises consultées lors des précédents conseils municipaux.

Après études des différents devis reçus il est donc proposés de réaliser les travaux.

Le programme envisagé et le plan de financement sont les suivants :

-climatisation rdc maternelle (mai 2025)

-Climatisation garderie (mai 2025) :

DEPENSES		RECETTES		
Devis VIALE	15 000€	Département	30%	4 500 €
Dont Clim Rdc maternelle (montant arrondi)	7 520 €	SDED	20%	3 000 €
Dont Clim Garderie (montant arrondi)	7 480 €	DETR ou fds de concours	20%	3 000 €
		Commune 30 %	30%	4 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL		15 000 €

Calendrier

Début des travaux 1er semestre 2025

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter auprès de l'Etat la demande de subvention,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant

3-Modification de la subvention fonds de concours agglo pont sur le Bost

Monsieur Bruno SERVIAN rappelle les délibérations DE_031_2024 du 03/06/2024 et DE_058_2025 du 14/10/2024 par laquelle la commune sollicite le fonds de concours de l'Agglo (montant total de 61 111 €) d'une part pour le financement du projet d'acquisition de matériel roulant (tracteur tondeuse Kubota et véhicule Renault Kangoo), mais également pour la mise en place d'un CSE enterré pour les corps creux derrière l'église, et d'autre part une demande concernant les travaux de construction d'un pont sur le Bost.

Il s'avère que la dépense pour la mise en place de CSE ne sera pas réalisée rapidement et il est donc décidé de ne plus solliciter le fonds de concours sur ce point. Une demande de solde sur le projet d'achat de véhicules a été demandée. Il va être perçu 19 452 € de fonds de concours (11 093 + 8 359). Le fonds de concours mobilisable restant est donc de 61 111 – 19 452 soit 41 659. En accord avec l'agglo, il est décidé de modifier la demande concernant le pont sur le Bost afin de demander le solde du fonds de concours sur cette opération.

Il est proposé le tableau de financement comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant	
Travaux	133 969.50 €	Département	48 580.00 €	30%
MOP	15 550.00 €	Fonds de concours Agglo	41 659.00 €	26%
Avant-projet	9 035.00 €	Commune	71 693.50 €	44%
Etude sol	1 935.00 €			
Bornage	723.00 €			
Annonce marché	720.00 €			
Total	161 932.50 €	Total	161 932.50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter le Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo pour le financement du pont sur le Bost pour un montant de 41 659 € HT sur une base d'opération à 161 932.50 € HT.,

- De solliciter le département pour un complément de subvention
- D'autoriser, le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

4-Modification de la subvention DETR pour la SCDECI – Travaux 1^{ère} tranche (point rajouté)

Monsieur le maire rappelle la délibération DE_029_2024 du 09/12/2024 par laquelle la commune sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement des travaux du SCDECI (Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie) et indique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé e en ce sens.

Cependant lors de l'étude de notre dossier les services de l'Etat nous ont invité à modifier notre demande car la demande ne peut excédée 4 ans de travaux.

En accord ces derniers, il est décidé de modifier la demande et de créer 2 tranches de travaux.

La 1^{ère} tranche qui s'exécutera sur 2025-2026 portera sur la mise en place des poteaux incendie et la deuxième tranche (2027-2029) portera sur les réserves d'eau.

Il est proposé le tableau de financement comme suit :

ETUDES:							
DEPENSES				RECETTES			
ETUDE DECI ET SCDECI	7 023.00 €	DETR	80%	5 618.40 €	Commune	20%	1 404.60 €
ACQUISITIONS FONCIERES:							
DEPENSES				RECETTES			
Selon besoin	5 000.00 €	DETR	80%	4 000.00 €	Commune	20%	1 000.00 €
TRAVAUX 1 ^{ère} Tranche (2025-2026):							
DEPENSES				RECETTES			
Programme 2025 (10 poteaux)	40 000.00 €	DETR	80%	32 000.00 €	Commune	20%	8 000.00 €
Programme 2026 (10 poteaux)	40 000.00 €	DETR	80%	32 000.00 €	Commune	20%	8 000.00 €
TOTAL 1^{ère} Tranche	80 000.00 €	DETR	80%	64 000.00 €	Commune	20%	16 000.00 €
TOTAL ETUDES ACQUISITION FONCIERE ET TRAV:		92 023.00 €		73 618.40 €		18 404.60 €	
TRAVAUX 2 ^{ème} Tranche 2027-2029:							
Programme 2027 (4 réserves 120 et 60m3)	105 000.00 €	DETR	80%	84 000.00 €	Commune	20%	21 000.00 €
Programme 2028 (4 réserves 120 et 60m3)	105 000.00 €	DETR	80%	84 000.00 €	Commune	20%	21 000.00 €
Programme 2029 (4 réserves 60 et 30m3)	95 000.00 €	DETR	80%	76 000.00 €	Commune	20%	19 000.00 €
TOTAL 2^{ème} Tranche	305 000.00 €	DETR	80%	244 000.00 €	Commune	20%	61 000.00 €

Calendrier

Début des travaux de la 1^{ère} Tranche au deuxième semestre 2025.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement,
- D'AUTORISER M. le maire à solliciter auprès de l'Etat la demande de subvention pour **la 1^{ère} tranche**,
- D'ASSURER le financement correspondant à la 1^{ère} tranche,

Monsieur Rémi BRET demande que la commission cadre de vie puisse se réunir rapidement afin d'étudier l'implantation des poteaux incendie et de pouvoir estimer les besoins en acquisition des parcelles ou les conventions de mise à disposition de terrain

5-Avenant pour l'élaboration du PLU

Monsieur le maire rappelle que le projet d'élaboration de PLU est toujours en cours et n'est toujours pas finalisé, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il indique que le cabinet Alpicité a repris l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à l'été 2020 à la suite de la cessation d'activités du bureau d'études KAX.

Ensuite, il précise qu'une succession d'évolutions réglementaires est intervenue depuis 2016 (Loi ELAN en 2018, Loi Climat et Résilience en 2020, Loi ZAN en 2024) ainsi que la crise du COVID 19 et les élections municipales en 2020.

Enfin, les négociations menées par la commune sur la possibilité d'extension de sa zone artisanale avec les services de l'état, l'agglomération, le Scott et les communes limitrophes ont abouti fin 2024 avec l'impossibilité d'étendre la zone.

Ainsi, pour finaliser le PLU, un travail important est à mener pour répondre aux exigences de l'évolution du cadre réglementaire par rapport à la date de signature du marché (2016), notamment la loi Climat et Résilience, le SCoT mais aussi de l'obsolescence des études de diagnostic réalisées en 2016.

Malgré cela, la commune a choisi de poursuivre l'élaboration du Plu.

Ces évolutions et ajustements conduisent à la signature d'un avenant et au déblocage des tranches conditionnelles exigibles à ce jour préalablement à la reprise du dossier, et conformément à la décomposition ci-dessous :

Bilan financier - Finalisation du PLU - Reste à facturer	KAX	Alpicité	Montéco	S. Loiseau	TOTAL en € HT
Finalisation de la tranche ferme		6 510,00 €	750,00 €	5 200,00 €	12 460,00 €
Tranche conditionnelle 1		- €	- €	- €	- €
Tranche conditionnelle 2		1 350,00 €	625,00 €	- €	1 975,00 €
Tranche conditionnelle 4		1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
Avenant 3 (actualisation diagnostic & PADD + maj dossier réglementaire + réunion de travail)		14 300,00 €	1 250,00 €	- €	15 500,00 €
TOTAL à régler en € HT		- € 23 160,00 €	2 625,00 €	5 200,00 €	30 985,00 €
<i>Pour rappel montant déjà facturé</i>	<i>13 950,00 €</i>	<i>8 850,00 €</i>	<i>1 250,00 €</i>	<i>800,00 €</i>	<i>24 850,00 €</i>
TOTAL ELABORATION PLU	13 950,00 €	32 010,00 €	3 875,00 €	6 000,00 €	55 835,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de valider l'avenant 2 portant transfert du marché au profit du cabinet Alpicité à la suite de la cessation d'activité de l'entreprise KAX.
- de valider l'avenant 3 pour un montant de 15 500 € HT afin de finaliser le PLU
- d'affermir les tranches conditionnelles 1,2 et 4
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché pour le montant indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

6 – Vente de terrain ZA l'argot à GP Garage

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de Monsieur Davy CHAMBON gérant de GP Garage à la ZA l'argot de Montvendre. Celui-ci souhaiterait acquérir une partie du terrain entourant sa parcelle afin de pouvoir stocker du matériel et des véhicules.

Le bâtiment est limitrophe avec celui des services techniques et la parcelle est enclavée dans celle de la commune qui supporte un droit de passage pour les réseaux. L'accès au 2 bâtiments est commun.

Monsieur le maire demande au conseil un accord de principe.

Il faudra ensuite réaliser plusieurs opérations :

- bornage par géomètre
- permis de lotir modificatif (lotissement argot de +15ans mais dont le règlement continu de s'appliquer faute de PLU).
- Acte chez le notaire (accord pour 2 500€ pour environ 100 m² ≈15mx7m)

7-Devis enduit mur d'enceinte du restaurant scolaire des écoles :

Monsieur Bruno SERVIAN indique qu'il a fait établir 3 devis (Basagac, Rochelain et Benistant).

Il propose de retenir l'entreprise moins-disante cad Basagac pour 25 906.51 TTC € (contre 40 000 € pour Rochelain et 36 500 € pour Benistant).

Cette dépense sera rajoutée dans les demandes de subvention du restaurant scolaire.

8- SDED électrification pépinières Roux

Monsieur le maire indique que Monsieur Rémi BRET a demandé une extension de réseau BT à partir du poste grand Chirac pour alimenter la construction des pépinières ROUX impasse des Béalets.

La commune ne s'oppose pas à la réalisation des travaux, la participation de la commune étant nulle. Une réunion sur le terrain a eu lieu le mercredi 26 février dernier.

Le SDED a ouvert un dossier car ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention (40%).

Monsieur Rémi BRET indique que d'autres réseaux seront enfouis en même temps (de l'autre côté) : réseau d'AEP (eau potable et fibre).

Les travaux seront réalisés fin 2025 et le fibre et l'eau été 2026.

9- Nomination référent Apostille

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base. Cette obligation ne vise que les communes de plus de 3 500 habitants. Néanmoins, dans la mesure où les autres communes peuvent également être concernées par des demandes émanant de leurs administrés établis à l'étranger et dans un esprit de simplification, il paraît souhaitable que l'ensemble des communes y contribuent. Les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025. La liste réactualisée des personnes habilitées à signer tous les actes a été transmis (idem avant réforme c'est-à-dire le Maire, les Adjoints et la Secrétaire générale de mairie).

10 – Opérations à mettre en place avec CITEO

Dans le cadre de la convention avec CITEO, Monsieur Senlis chargé de mission du service des déchets de l'agglomération demande la liste des actions mises en place cette année par la commune dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

Monsieur le maire indique que la commune de Montvendre met en place plusieurs actions. Tout d'abord l'intervention du personnel communal pour collecter les déchets abandonnés au pied des CSE aux points d'apports volontaires. Des informations pédagogiques sont relayées via le panneau d'affichage, le site internet et le bulletin municipal. De plus, une demi-journée citoyenne de ramassage des déchets aura lieu le **samedi 12 avril 2025**. Enfin une intervention pédagogique aura lieu le **29 avril 2025** pendant l'accueil de loisirs des vacances de Pâques.

La commune pourrait percevoir environ 1 100 € pour les actions 2024 et 3 575 € pour les actions 2025 (estimations prévisionnelles)

11- Fibre optique Chemin de ronde et Villeplat :

Monsieur Bruno SERVIAN indique qu'il a été contacté par Monsieur DA ROCHA habitant chemin de ronde au sujet de son problème de raccordement à la fibre optique.

Après plusieurs tentatives son logement n'a pas pu être raccordé à la fibre car il semble que la gaine télécom est écrasée.

Les 2 riverains de Monsieur DA Rocha ont pu être raccordés, soit par réseau télécom enterré soit par un fil aérien.

Monsieur SERVIAN a rencontré les équipes assainissement qui ont effectués les derniers travaux chemin de ronde et leur responsabilité ne paraît pas engagée dans l'écrasement de la gaine télécom de Monsieur DA Rocha.

Relance aussi pour le quartier Villeplat d'ADTIM pour la mise en place de la fibre.

Monsieur Sébastien Delarbre d'ADTIM sera relancé.

12- Agglo : réunion de lancement de l'étude sur le bassin versant du Bost (14/02) :

Monsieur le maire indique que Valence Romans Agglomération lance en ce début d'année 2025 une étude expérimentale, unique en France, sur le bassin versant du Bost et pour une durée de 2 ans. Celle-ci s'appuie sur une nouvelle approche transversale, intégrale et concertée de la gestion de l'eau, l'hydrologie régénérative (HR).

L'objectif final de cette étude est d'élaborer un plan d'aménagement du territoire, mettant l'accent sur la préservation des ressources en eau.

A ce titre, Bruno SERVIAN et Pedro SANCHEZ ont participé à la réunion de lancement de cette étude qui a eu lieu le **jeudi 20 février de Montvendre**

Lors de cette réunion il a été présenté le contexte de cette étude, les différentes étapes de l'étude ainsi que son calendrier prévisionnel.

13- Exonération maintien en ZRR jusqu'au 31/12/2027 :

Afin de soutenir l'attractivité des territoires ruraux vulnérables, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 intègre les communes classées en ZRR dans le zonage France ruralités revitalisation (FRR).

Elles bénéficient donc désormais, s'agissant notamment des exonérations fiscales, des effets du classement en zone FRR (communes dites "FRR bénéficiaires"). Cette disposition s'applique du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 décembre 2027. Un arrêté sera publié prochainement, afin de lister l'ensemble des communes dites "FRR bénéficiaires".

Ce dispositif permet en particulier d'accorder des exonérations fiscales au titre de la cotisation foncière des entreprises (articles 1466 G et 1464 D du code général des impôts), de la taxe foncière sur les propriétés bâties (articles 1383 E, 1383 E bis, 1383 K du code général des impôts) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (article 1414 bis du code général des impôts).

La collectivité a déjà délibéré sur les exonérations de CFE pour les entreprises. Il n'est pas prévu de délibérer pour les exonérations de taxes foncières et/ou taxe d'habitation pour les logements rénovés pour la location ou les chambres d'hôtes et meublés de tourisme.

14-Réunion Gendarmerie :

Messieurs SERVIAN et SANCHEZ ont participé ce jour à la réunion gendarmerie à Montmeyran.

Des cambrioleurs venant du nord Vaucluse sévissent en ce moment dans la région.

Plusieurs maisons ont été visitées à La Baume Cornillane, Malissard, Chabeuil. De plus un car-jacking a été commis au parc de Lorient à Montéléger.

Enfin l'auteur de l'accident avec les gendarmes à moto à Montvendre a été interpellé.

Les gendarmes sont informés que les jeunes à moto trail sans plaque font du rodéo à Montvendre.

Monsieur le maire indique qu'une voiture avec les 4 pneus détériorés est actuellement stationnée au parking du stade. La gendarmerie doit intervenir.

- QUESTIONS DIVERSES

* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-Cu)

* Mât des couleurs : à l'occasion des 100 ans de l'UMAC (création le 29/09/1925), l'association propose l'installation d'un mât des couleurs afin d'honorer la place du monument aux morts et sollicite l'accord du conseil municipal et le soutien technique et logistique pour déterminer l'emplacement du mât. L'inauguration aura lieu le 27 septembre 2025. Avis favorable du conseil.

* Arrivée d'une famille avec 3 enfants scolarisés à Montvendre (1 en maternelle et 2 en primaire). Ils sont accueillis au gîte Art Aime des Dourcines et ne parlent pas le français.

* Madame Sonia CHOVIN demande qui s'occupe de l'entretien du jardin des sables car les branches dépassent sur la route et le chemin communal limitrophe. Monsieur le Maire indique que le jardin indique qu'il est entretenu par Monsieur Sébastien EMAIN. Cette année il se concentre sur le nettoyage et l'entretien puis il ouvrira le jardin pour les visites publiques l'an prochain.

* Madame Ellen PETIT demande si la rencontre prévue entre les jeunes de l'asso Brutus Crew et Madame MOULIN (propriétaire du terrain chemin des sables) a eu lieu. Le Maire informe que Madame MOULIN demande une location de 100 € par mois et la remise en état du terrain à la fin de la convention. Convention non signée à ce jour.

* Madame Marie-Danielle GELIBERT demande combien d'enfants étaient présents lors de l'ALSH des vacances de février. Madame Martine CARAYON indique qu'en moyenne 5 enfants étaient présents sur la semaine (min 3 max 7). Ce faible nombre peut s'expliquer par le fait qu'il est difficile de proposer des activités communes en raison des écarts d'âge des enfants (maternelle et primaires mélangés).

Madame GELIBERT demande si le budget du service périscolaire, dont l'ALSH est équilibré. Madame CARYON transmettra le cout du service lors du prochain conseil.

* CCID le mardi 25 mars à 18h30

* Commission des finances jeudi 27 mars à 18h15

Calendrier des prochains CM

Le 7 avril 2025 à 19h00 vote du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) et divers

Le 14 avril 2025 à 19h00 vote du budget et divers.

Fin de la séance à 21h00.

Le maire,
Bruno SERVIAN



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Bruno Servian". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.